



## REINSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES LUCINGES - ANNEE 2018-2019

Pour la réinscription aux services périscolaires, les documents suivants sont obligatoires :

1. **La fiche de renseignement de votre/vos enfant(s),**
2. **Le mode de calcul du quotient familial,**
3. **Une copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire, et de l'assurance responsabilité civile si celle-ci n'est pas comprise dans la première.** A fournir dès réception de votre assureur (comme pour l'école, la mairie en a besoin).



**Les factures de l'année 2017-2018 doivent être entièrement soldées.**

### **1. La fiche de renseignement sur la famille et l'enfant (pas besoin de la fiche sanitaire) :**

- Connectez-vous sur votre espace famille personnalisé et aller dans l'icône « Documents »,
- Cliquez sur « Documents personnalisables » puis sur la fiche de renseignement de chacun de vos enfants et vérifiez-en les données. Vous pouvez corriger ou compléter la plupart des données depuis l'onglet « famille » (notamment pour ajouter dans « autres responsables » des personnes autorisées à récupérer les enfants) et « enfant ».
- Imprimez ensuite la fiche de chacun de vos enfants, indiquez en rouge les modifications que vous n'avez pu rentrer informatiquement et signez la.
- Transmettez en mairie la fiche dûment remplie **pour le mardi 28 août, dernier délai.**



**Sans la fiche de renseignement, aucun enfant ne sera accepté dans les locaux des services périscolaires.**

### **2. Le mode de calcul du quotient familial :**

Formulaire ci-après indiquant le mode de calcul que vous choisirez. A prendre en mairie si vous ne pouvez pas imprimer. Attention, à défaut de présentation de ce document et des pièces demandées, le barème tarifaire le plus élevé sera appliqué.

#### **Réservations :**

Ne pas oublier de renseigner sur votre espace famille vos **réservations du mois de septembre avant le 26 août dernier délai.** Si vos réservations sont régulières sur toute l'année, nous vous conseillons de les rentrer pour chaque mois de l'année scolaire en pensant à bien valider chaque mois.

Si vous souhaitez régler les factures par prélèvement automatique, merci de me l'indiquer par mail à [compta@lucinges.fr](mailto:compta@lucinges.fr).

#### Tarifs selon quotient familial :

Quotient familial	< 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	> 2501	non inscrit
<b>prix du repas</b>	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,50 €
<b>prix ½ heure garderie</b>	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	2,00 €



## MODE DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Année scolaire 2018-2019

Les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont calculés selon le quotient familial. Afin de déterminer celui-ci, nous vous prions de nous indiquer ci-dessous le choix retenu :

Je, soussigné .....

responsable légal de .....

**Choisi le mode de calcul suivant (cocher la case concernée) :**

**Avec mon n° allocataire de la CAF (remis à jour en janvier 2018)**

Numéro d'allocataire CAF du foyer : .....

J'autorise le régisseur des services périscolaires à accéder à mon quotient familial sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales dans le but de calculer mes factures restaurant scolaire et garderie périscolaire en fonction de mes revenus.

**Avec mon avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, ci-joint**

Calcul du quotient familial (QF) à partir de l'avis d'imposition

QF mensuel =  $\frac{\text{revenu fiscal de référence (ligne 25 avis imposition)}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

**Je ne souhaite pas communiquer mes revenus**

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services, j'accepte donc de payer mes factures au barème le plus élevé.

**A défaut de présentation des documents demandés, le barème le plus élevé sera appliqué.**

Signature :